



Résultats technico-économiques des fermes en système fourrager à dominante herbagère et à faible usage d'intrants

Synthèse des résultats 2018-2019 – Echantillon de 39 fermes

L'étude économique menée par le CEDAPA depuis plusieurs années permet de suivre les évolutions des fermes engagées dans la voie d'une agriculture plus durable et de mesurer leur efficacité économique par rapport aux exploitations moyennes du département.

Cette étude est réalisée chaque année afin de permettre aux éleveurs de vaches laitières de confronter les différents systèmes de productions qui s'offrent à eux. Le dérèglement climatique et les changements politiques déstabilisent les marchés nationaux et mondiaux et rendent instables les prix des matières premières achetées mais également vendues par les agriculteurs. En relocalisant la production laitière, les systèmes herbagers rendent les agriculteurs moins dépendant vis-à-vis des différentes variations mondiales.

Les références de cette étude permettent, d'une part, d'inciter de nouveaux agriculteurs à évoluer vers des systèmes herbagers en leur prouvant qu'ils résistent mieux aux aléas du marché international et d'autre part, de prouver auprès des étudiants en formation agricole que les systèmes herbagers sont plus performants économiquement, socialement et environnementalement que des systèmes plus intensifs.

Nous remercions les éleveurs du CEDAPA mettant à disposition tous les ans leur bilan comptable. Cette étude ne serait pas possible sans leur aimable contribution.



Lexique :

- **SFP** : Surface Fourragère Principale
- **SAU** : Surface Agricole Utile
- **MAEC SPE** : Mesures Agro-Environnementale et Climatique Système Polycultures Elevage
- **UTH** : Unité de Travail Humain
- **UTHf** : Unité de Travail Humain familial
- **DPB** : Droit à Paiement de Base

Table des matières

I.	Détail de l'échantillon CEDAPA et clé de répartition :	5
1.	Répartition de l'échantillon du CEDAPA.....	5
a.	La spécialisation.....	5
b.	Le caractère herbager	5
c.	Les élevages en évolution vers un système herbager	5
2.	Evolution de l'échantillon CEDAPA depuis 2013	6
II.	Les critères analysés	7
1.	Présentation des fermes	7
2.	Les produits	8
a.	D'où vient le produit ?.....	8
b.	Focus sur le produit lait	9
3.	Les charges opérationnelles	10
a.	Un coût alimentaire réduit : moins d'achat de concentrés.....	10
b.	Diminution également du coût de SFP.....	11
c.	Des frais d'élevage également réduits	11
d.	Des charges opérationnelles très nettement inférieures	11
4.	Des charges de structure un peu moins importantes chez les herbagers	12
a.	Charges de structure hors main d'œuvre.....	12
b.	Cas des charges de main d'œuvre.....	12
c.	Cas des amortissements.....	13
d.	Zoom sur les charges de mécanisation	13
III.	Résultats globaux	14
1.	Les soldes intermédiaires de gestion : Comment se construisent-ils ?.....	14
2.	Les résultats globaux des systèmes herbagers, comparés à la moyenne CER mettre apres	15
a.	EBE et résultat courant : Une meilleure efficacité économique des systèmes.....	15
b.	Des annuités proches	16
IV.	Conclusion	17

I. Détail de l'échantillon CEDAPA et clé de répartition :

La participation à cette étude se fait sur la base du volontariat. En aucun cas les fermes ne sont sélectionnées sur leurs performances économiques. Ainsi, cet échantillon « CEDAPA » est représentatif des éleveurs avec lesquels nous travaillons : certains sont en système herbager depuis plusieurs années dont certains sont en agriculture biologique, d'autres sont en cours de changement de système.

39 bilans comptables dont les clôtures s'étalent de septembre 2018 à septembre 2019 ont été analysés. Plus de la moitié des bilans clôturent au printemps 2019 (23 sur 40, dont 18 en mars). Les 16 restants étant répartis sur l'année (8 en décembre 2018, 4 en septembre 2019, 2 en juin 2019, etc.).

C'est pourquoi nous avons décidé de comparer cet échantillon à celui des exploitations du CER clôturant au premier trimestre 2019. Il représente 393 fermes.

1. Répartition de l'échantillon du CEDAPA

L'échantillon CEDAPA a été réparti selon plusieurs critères :

a. La spécialisation

L'objectif de l'étude est d'analyser des éleveurs spécialisés en lait. Pour cela, nous avons écarté les exploitations dont : le ratio « produit lait (avec produit viande uniquement issu de l'élevage lait) / produit d'activité (avec productions secondaires) » est inférieur à 60%. Une exploitation a été écartée cette année.

Les 39 exploitations « spécialisées » sont représentées dans l'échantillon « **Moyenne CEDAPA** »

b. Le caractère herbager

Il est choisi de considérer comme système herbager un système de production contenant moins de 18% de maïs dans la SFP. Cela fait référence aux MAEC SPE dont les 18% de maïs sont un des critères principaux.

32 exploitations de notre échantillon respectent ce critère et sont donc en système herbager. Dans la suite de cette étude, nous les nommerons « **Herbagers conventionnels et bio** ». Parmi eux, 17 exploitations sont en systèmes herbagers conventionnels et seront nommés « **Herbagers conventionnels** ». Les 15 restantes sont en agriculture biologique et seront nommées « **Herbagers bio** ».

c. Les élevages en évolution vers un système herbager

Les 7 fermes restantes ont entre 18% et 28% de maïs dans leur SFP. Ce sont les fermes en évolution vers un système herbager. Cette année, 6 exploitations ont été écartées de l'étude dû à un pourcentage de maïs dans leur SFP supérieur à 28%. Nous avons souhaité une étude représentative des exploitations où l'herbe reste très majoritaire par rapport au maïs.

Tout comme le critère 18% de maïs dans la SFP pour définir les « Herbagers conventionnels et bio », le critère 28% de maïs dans la SFP est issu des MAEC SPE de la programmation 2015 qui se caractérisent par un pourcentage de maïs dans la SFP, à savoir 12%, 18% ou 28%.

Ces 7 fermes en évolution, associées aux exploitations « herbagers conventionnels et bio », vont constituer l'échantillon « Moyenne CEDAPA ».

2. Evolution de l'échantillon CEDAPA depuis 2013

Nombre de fermes	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Herbagers	23	21	21	25	34	34	32
Herbagers conventionnels	14	11	9	14	21	21	17
Herbagers bio	9	10	12	11	13	13	15
En évolution	4	12	20	12	8	19	7
Entre 18 et 28%	4	4	12	7	4	10	7
Plus de 28%		8	8	5	4	9	0 (6 fermes écartées de l'étude cette année)
Moyenne CEDAPA	27	33	41	37	42	53	39

Tableau 1: Répartition de l'échantillon CEDAPA depuis 2013

D'après le tableau 1, nous pouvons dire que la répartition de l'échantillon reste stable par rapport à 2017-2018. Les différences ne sont pas assez significatives pour parler d'une réelle évolution de taille d'échantillon par rapport à un autre. De plus, les éleveurs dont le bilan comptable est analysé pour ces études peuvent varier d'une année à l'autre. La figure 1 représente la proportion des différentes catégories dans les échantillons des différentes années d'études, en excluant la catégorie + 28% de maïs dans la SFP.

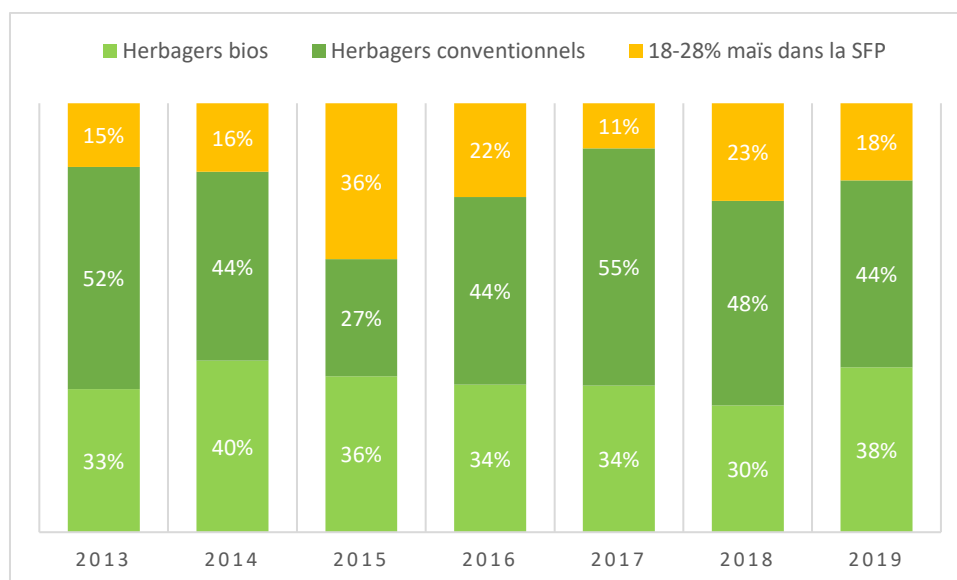


Figure 1: Part des systèmes herbagers conventionnels, systèmes herbagers bios et 18%-28% de maïs, dans l'échantillon CEDAPA dont sont exclus les +28% de maïs dans la SFP

II. Les critères analysés

1. Présentation des fermes

	Moyenne CER 2019 (393 fermes)	Herbagers conventionnels (17 fermes)	Herbagers bio (15 fermes)	Moyenne CEDAPA (39 fermes)
UTH	Pas de données	1,92	1,82	1,91
UTH familiaux	1,71	1,65	1,40	1,60
SAU (ha)	88	76	75	79
Culture de vente (ha)	25	9	3	9
Maïs ensilage (ha)	28	7	2	8
Herbe (ha)	35	58	69	62
Autres fourrages (ha)	–	1	1	1
SFP (ha)	63	66	72	70
% SFP dans la SAU	71%	87%	96%	88%
% maïs dans la SFP	44%	11%	3%	11%
% culture de vente dans la SAU	29%	10%	4%	12%
Nombre de vaches	75	69	64	69
Ares d'herbe/ UGB	33	60	82	67

Tableau 2: Principaux critères définissant les structures du CER, de la moyenne CEDAPA, des "herbagers", des "herbagers conventionnels" et "herbagers bio"

Chaque année, petit à petit, la surface moyenne des exploitations des Côtes-d'Armor, représentées par l'échantillon du CER augmente. Elle passe de 82 ha en 2016 à 88 ha en 2019. Les exploitations du CEDAPA suivent cette même tendance. En effet leur SAU moyenne passe de 71 ha en 2016 à 79 ha en 2019.

Même si on observe la même tendance à l'agrandissement, les exploitations herbagères ont une superficie inférieure à la moyenne des Côtes-d'Armor, d'environ 10 ha.

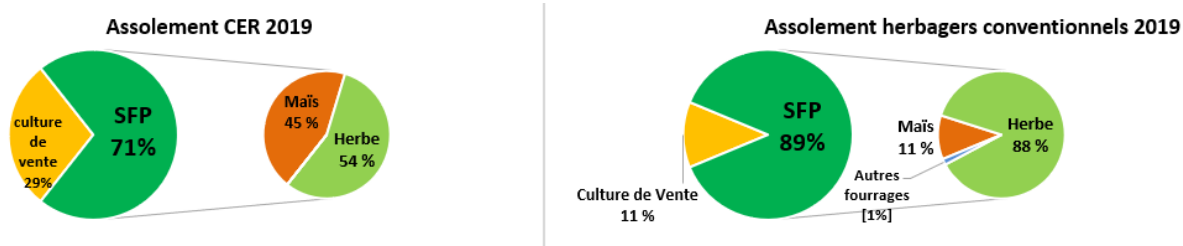


Figure 2: Comparaison de l'assolement des fermes "Herbagers conventionnels" et des fermes "CER 2019".

C'est en comparant l'assolement que l'on remarque des différences marquées entre les exploitations du CEDAPA et celles du CER. En effet, la surface allouée à l'alimentation fourragère du troupeau est plus importante pour les exploitations du CEDAPA. 66 ha de SFP sur 76 ha pour les herbagers

conventionnels, soit 88% de SFP dans la SAU contre 63 ha de SFP sur 88 ha pour le CER, soit 71 % de SFP dans la SAU.

De plus, sur cette surface fourragère, 44 % de maïs est implantés pour l'échantillon du CER et seulement 11% chez les herbagers conventionnels du CEDAPA. La part d'herbe par UGB est plus importante au CEDAPA (60 are/UGB chez les herbagers conventionnels et 33 ares/UGB pour la moyenne CER) pour une taille de troupeaux assez proche.

2. Les produits

a. D'où vient le produit ?

En 2018-2019, chez les herbagers conventionnels, 79% du produit d'activité (hors DPB et hors activités secondaires) provient du lait et 13% de la viande issue de l'élevage laitier. Pour l'échantillon CER, la vente de lait représente 73% des produits de l'exploitation (hors DPB). Le produit viande est de 14%.

La différence notable est la part plus faible du produit issu des cultures de vente chez les herbagers (4%) contrairement à la moyenne des exploitations du CER (12%).

La part des DPB n'est pas prise en compte dans le calcul ci-dessus mais elle représente 8 à 10% du produit total (= produit courant) des exploitations, qu'elles soient ou non en système herbager. Les aides MAEC représentent, quant à elles, 0 % du produit au CER contre 5 % à 6% pour les herbagers du CEDAPA.

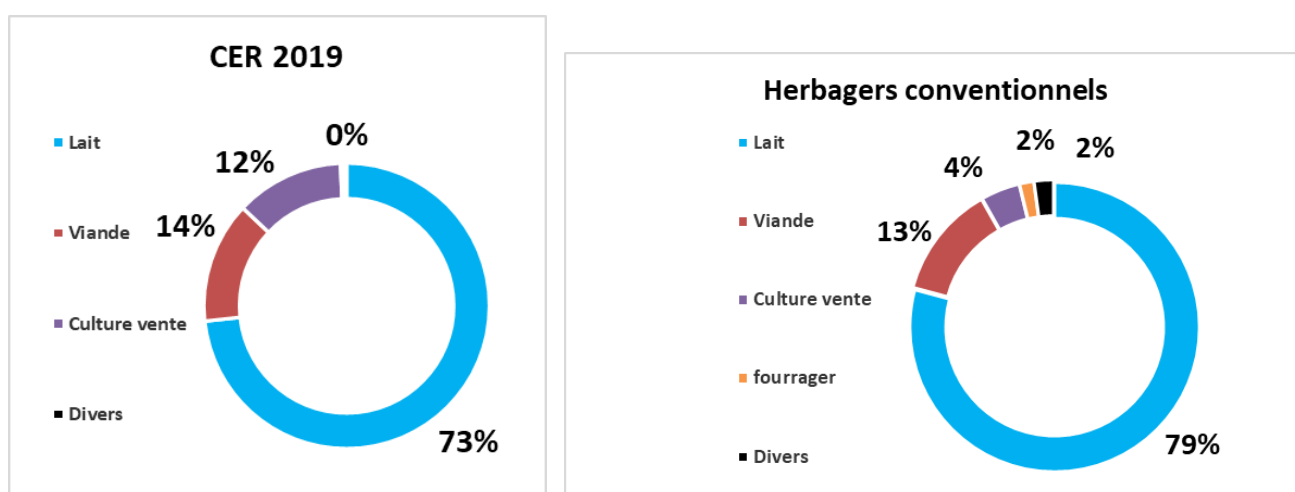


Figure 3: Répartition du produit d'activité dans les systèmes herbagers conventionnels et dans l'échantillon CER

La répartition des produits pour l'échantillon des herbagers bio est très proche de celle des herbagers conventionnels.

Ainsi, exceptés pour les cultures de vente, les exploitations du CER et celles du CEDAPA ont globalement la même répartition des produits. Tout comme les fermes du CER, les fermes du CEDAPA sont très spécialisées dans l'atelier Lait. L'essentiel du produit est assuré par cette production, ce qui impose un fort niveau de technicité pour maximiser son revenu.

En 2018-2019, le produit total (productions secondaires et aides comprises) s'élève à 283 449 € au CER, il est inférieur de 67 700 € pour les herbagers conventionnels puisqu'il est de 215 713 €. Il est de 179 440 € pour les bios. Cela s'explique par une production laitière plus faible en système herbager (cf. partie suivante, b).

b. Focus sur le produit lait

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Volume produit	568 495 L	402 221 L	282 581 L	375 774 L
Production/VL	7 605 L	5 761 L	4 416 L	5 368 L
Volume vendu	552 323 L	387 367 L	267 741 L	359 646 L
Volume vendu/actif	Pas de données	201 754 L	147 111 L	188 297 L
Volume vendu/ actif familial	322 996L	235 187 L	191 244 L	224 779 L
Prix du lait (au 1000L)	341 €	359 €	453 €	392 €
TB (g/L)	42	41,8	42,2	42
TP (g/L)	32,8	32,1	32,4	32,3

Tableau 3 : Données relatives au produit lait

Comme expliqué précédemment, le produit lait représente la majeure partie du produit d'activité pour les exploitations en système herbager comme pour les exploitations de l'échantillon CER.

Cependant, en système herbager conventionnel, **les exploitations produisent 166 000 L de lait en moins, et 24% de moins ramené à la vache laitière**. Cette différence est légèrement inférieure par rapport à la différence des 2 dernières années (180 000 L de lait en mois et 30% ramené à la vache en pour l'étude 2017-2018).

Dans les systèmes herbagers en agriculture biologique, le volume produit et la production laitière/VL est encore inférieur à celui des herbagers conventionnels, mais le prix du lait est supérieur. Cependant, ce prix moyen a subi une forte diminution : - 18 €/1000 L entre la moyenne de l'étude 2017-2018 et 2018-2019. Le volume de lait vendu chute également, il était supérieur de 24 700 L en 2017-2018.

Le volume moyen vendu par les fermes du CEDAPA reste à peu près stable entre 2018 et 2019 (+ 1 000 L environ) car l'augmentation du volume vendu par les fermes en systèmes herbagers conventionnels (+21 700 L par rapport à 2018) vient compenser la diminution du volume vendu par les systèmes herbagers bio. Le volume produit par les fermes du CER augmente de 12 000 L par rapport à l'étude de 2017-2018.

L'absence de données sur le nombre d'actifs totaux dans les exploitations de l'échantillon CER ne permet pas de comparer la production par actif avec les herbagers. On remarque pourtant que la différence est assez importante quand on compare le volume vendu par actif familial entre les exploitations du CER et les exploitations herbagères.

3. Les charges opérationnelles

a. Un coût alimentaire réduit : moins d'achat de concentrés

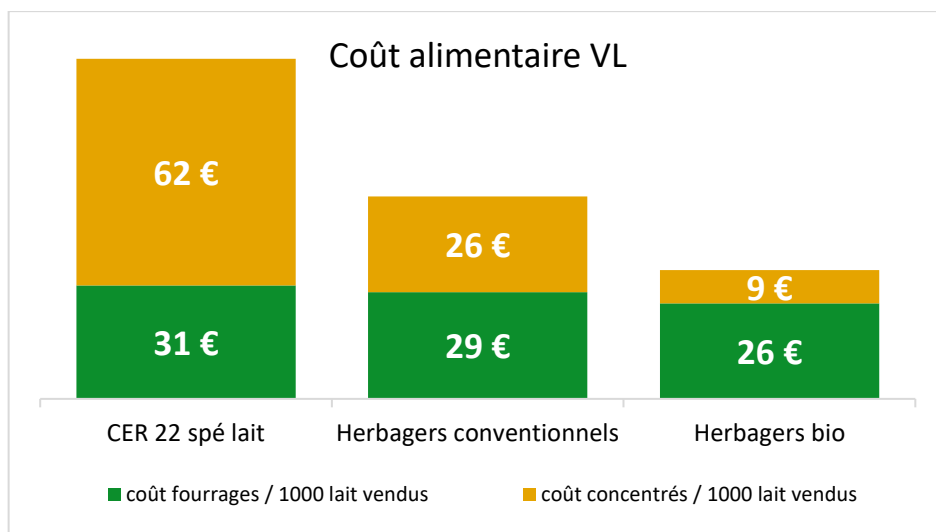


Figure 4 : Coût alimentaire aux 1 000 litres vendus en 2019

La stratégie des systèmes herbagers repose en grande partie sur la réduction du coût alimentaire. L'objectif en système herbager est de maximiser la part d'herbe pâturée dans la ration des vaches et de favoriser la part de stock d'herbe par rapport à celle du maïs de telle sorte à réduire sa complémentation. En effet, l'herbe pâturée est un fourrage équilibré qui ne nécessite ni d'être corrigé au niveau énergétique ni protéique. La mise en place d'une telle stratégie permet de réduire considérablement les coûts de concentrés mais ne modifie pas réellement le coût fourrager.

En 2018-2019, les herbagers conventionnels possèdent un coût de concentrés aux 1 000 L vendus 58% plus faible que celui de l'échantillon CER.

Chez les herbagers bio, le coût des concentrés représente seulement 14,5% de celui des exploitations du CER, soit 85 % plus faible.

Le coût des fourrages ramené aux 1000 L vendus est assez similaire entre les exploitations herbagères conventionnelles, bio et l'échantillon CER. Ce coût fourrager avoisine toujours les 30€/1000 L.

	CER 2019	Herbager conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Part d'achat d'aliment concentrés dans le produit d'activité	15 %	6 %	1 %	5 %

Tableau 4: Part des achats d'aliment dans le produit d'activité

Le coût alimentaire plus faible, observé chez l'ensemble des herbagers, s'explique par un coût de concentré aux 1000 L plus faible (figure 4). Le tableau 4 illustre ces faibles achats. En effet, malgré un produit d'activité plus faible (cf. Tableau 12) pour les systèmes herbagers (moins de lait et de céréales vendus), la part d'achat d'aliments dans ce produit d'activité est très nettement inférieure (entre 1 et 6% du produit contre 15% pour le CER).

Financièrement la différence est de taille puisqu'à structure proche (nombre de vaches et SAU), les achats de concentrés représentent 42 700€ pour l'échantillon CER, 13 700€ pour les herbagers conventionnels et moins de 2 500€ pour les herbagers bio. La production laitière est bien évidemment différente mais les 29 000 € d'achats de concentrés en moins pour les herbagers conventionnels correspondent à la vente de 85 000 L de lait à 340€ les 1000 L.

b. Diminution également du coût de SFP

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Coût SFP à l'ha	344 €	182 €	111 €	165 €

Tableau 5: Comparaison des coûts de Surface Fourragère Principale à l'hectare

La moindre part de maïs dans les systèmes herbagers entraîne logiquement un **coût de SFP à l'hectare bien plus faible**. Certes, les charges d'implantation de prairies peuvent être élevées chez les herbagers mais elles sont réparties sur plusieurs années. De plus, le pâturage étant la priorité, les frais de récoltes d'herbe sont aussi contenus.

c. Des frais d'élevage également réduits

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Frais d'élevage / UGB	294 €	203 €	140 €	190 €
Dont frais repro/VL	73 €	52 €	25 €	44 €
Dont frais vétérinaire / UGB	67 €	44 €	25 €	38 €

Tableau 6: Comparaison des frais d'élevage

Les systèmes herbagers reposent également sur la réduction des frais d'élevage (de la moitié pour les herbagers bio et de 30 % pour les herbagers conventionnels par rapport à l'échantillon du CER).

Cela s'explique notamment car la performance laitière maximale à l'animal n'est pas recherchée. Les vaches étant moins poussées pour produire et le temps de présence en bâtiment pouvant être réduit, elles sont moins sensibles aux pathologies courantes. De plus la prévention prend souvent une place plus importante.

Les vaches moins productives ont également moins de problèmes de fertilité. Cela se traduit par des frais de reproduction plus faibles. Ceux-ci peuvent également s'expliquer par les stratégies de croisement des éleveurs et par un recours un peu plus important aux saillies naturelles.

d. Des charges opérationnelles très nettement inférieures

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Total des charges opérationnelles (Aliments, Frais d'élevages, coût des fourrages, charges des cultures)	110 817 €	52 790 €	25 652 €	48 026 €
Charges opérationnelles/1000L vendus	200 €	136 €	96 €	134 €

Tableau 7: Comparaison des charges opérationnelles

En favorisant l’herbe pâturée dès que possible, les systèmes herbagers cherchent à réduire les charges opérationnelles au maximum. Le tableau 7 le montre très clairement. A structure assez équivalente (SAU et nombre de vaches), les charges opérationnelles des systèmes herbagers représentent entre 23 et 48 % des charges opérationnelles de l’échantillon CER. Le différentiel de ces charges, ramenées à la production vendue par exploitation, se réduit (plus faible volume de lait vendu en systèmes herbagers) mais reste nettement en faveur des systèmes herbagers.

4. Des charges de structure un peu moins importantes chez les herbagers

a. Charges de structure hors main d’œuvre

	CER 2019	Moyenne herbagers Conventionnels	Moyenne herbagers bio
Charge de structure (CS) hors main d’œuvre (= charges de mécanisation, charges des bâtiments, charges du foncier, et autres charges : électricité, eau, assurances, etc.)	90 261 €	55 556 €	49 000 €
En % du produit courant	32 %	27 %	28 %
CS hors main d’œuvre / ha SAU	1 023 €	745 €	667 €
CS hors main d’œuvre/ 1000 L vendus	163 €	149 €	192 €

Tableau 8: Données relatives aux charges de structure hors main d’œuvre, hors frais financiers et hors amortissements.

A structure proche (en SAU et nombre de vaches), les systèmes herbagers conventionnels possèdent, en 2018-2019, des charges de structure hors main d’œuvre inférieures à celles des exploitations de l’échantillon CER. Cependant, ramené aux 1 000L de lait vendus, la production étant plus faible pour les herbagers, les charges de structure sont moins diluées et donc plus élevées pour les herbagers bio et légèrement plus faibles pour les herbagers conventionnels par rapport aux charges du CER/1000 L vendus.

b. Cas des charges de main d’œuvre

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Charges de main d’œuvre/ 1000L vendu (coût du salarié, charges sociales salariés, charges sociales exploitants avec CSG et CRDS)	34€ /1000L	51€ /1000L	110 € /1000L	71 € /1000L

Tableau 9 : Charges de main d’œuvre

Sur la campagne 2018-2019, les charges de main d’œuvre aux 1000 L vendus sont 50% supérieures pour les herbagers conventionnels et 223% supérieures pour les herbagers bio par rapport à la moyenne CER. Par rapport à 2017-2018, les charges de main d’œuvre / 1000 L vendus tendent à augmenter légèrement (+ 9 € au CER, + 3 € pour les herbagers conventionnels et + 9 € pour les herbagers bio au 1000 L). L’augmentation plus importante chez les herbagers bios peut s’expliquer car les charges de

main d'œuvre sont moins diluées du fait d'une production nettement inférieure en 2018-2019 par rapport à 2017-2018.

Cela veut donc dire que 1 000 L de lait vendus dans un système herbager permettent de rémunérer davantage d'actifs et font donc vivre plus de personnes sur un territoire.

c. Cas des amortissements

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Amortissements	41 060 €	38 518 €	36 990 €	38 093 €
Amortissements / 1000 L	74 €	95 €	143 €	111 €
Frais financiers	6 186 €	5 810 €	4 199 €	5 140 €

Tableau 10 : Amortissements et frais financiers

Les amortissements sont légèrement plus faibles pour les systèmes herbagers par rapport aux exploitations du CER. Cependant, ramené au 1000 L, ils sont supérieurs pour les systèmes herbagers conventionnels. La différence est nettement plus marquée entre le CER et les herbagers bios (+50 % pour les herbagers bios).

d. Zoom sur les charges de mécanisation

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Coût méca (charges opérationnelles et de structure) /ha de SAU	630 €	607 €	492 €	556 €

Tableau 11: Coût de mécanisation à l'hectare de SAU

Les charges de mécanisation totale (coût récolte et semis ainsi que carburants, entretien, amortissement, ...) sont plus élevées pour la moyenne CER que pour les systèmes herbagers dans leur globalité. La faible part de maïs (plante annuelle) des structures herbagères peut expliquer les plus faibles coûts. Les exploitations herbagères étant plus spécialisées en élevage, les surfaces en cultures de ventes sont moins importantes. Les éleveurs herbagers font souvent le choix de déléguer ces travaux ce qui réduit les amortissements en matériel. De plus, la priorité donnée au pâturage dans les systèmes herbagers réduit les besoins en mécanisation. Les récoltes d'herbe (ensilage, enrubannage et foin) dans les systèmes herbagers peuvent parfois représenter des sommes assez importantes. Cela peut réduire l'écart de charges entre les systèmes des fermes du CEDAPA et celles du CER.

Les stratégies fiscales (amortissements) ont aussi un impact très important sur ces charges de mécanisation. Le matériel étant facilement revendable en cas de difficultés économiques, il semble moins risqué d'investir dans la mécanisation que dans des bâtiments pour réduire ses charges sociales.

On remarque que cette année que le coût mécanique à l'hectare est supérieur de 71 € chez les herbagers conventionnels par rapport à l'étude 2017-2018. Parmi ces 71 €, 53 €/ha sont dû aux amortissements mécaniques. Le coût mécanique a augmenté de 30 €/ha au CER sur cette même période.

III. Résultats globaux

1. Les soldes intermédiaires de gestion : Comment se construisent-ils ?

Produit lait
+ Produit viande
+ Produit cultures de vente
+Produit divers (dont MAE)
= Produit d'activité

+ DPU

= Produit courant

- Charges opérationnelles (liés à la production)
- Charges de mécanisation (hors amortissements)
- Charges de bâtiment
- Charges de foncier (hors fermage)
- Autres charges

= Valeur ajoutée (on la calcule parfois sans les aides – c'est alors précisé)

- Fermages
- Impôt et taxes
- Charges de personnel (cotisations MSA exploitants et salariés, rémunération salariés)

= EBE (Excédent brut d'exploitation)

- Amortissements

- Annuités

- Frais financiers

- Frais financiers court terme

= Résultat courant

= Revenu disponible

2. Les résultats globaux des systèmes herbagers, comparés à la moyenne CER

a. EBE et résultat courant : Une meilleure efficacité économique des systèmes

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Produit d'activité	259 619 €	188 554 €	147 956 €	174 159 €
Produit courant	283 607 €	220 300 €	182 053 €	210 468 €
Produit d'activité / 1000 lv	470 €	460 €	559 €	497 €
Aide totale / 1000 lv	47 €	103 €	134 €	110 €
Produit courant/ 1000 lv	513 €	564 €	694 €	608 €
EBE/1000 l vendus	152 €	204 €	291 €	229 €
EBE/UTHf (avec activité secondaire)	48 983 €	49 539 €	60 724 €	53 230 €
EBE /produit courant	30 %	37 %	42 %	37 %
Annuité /EBE	54 %	53 %	49 %	52 %
Résultat courant/ha SAU	426 €	516 €	479 €	477 €
Résultat courant /1000 l vendu	68 €	102 €	140 €	111 €
RC/ UTHf	21 973 €	23 873 €	26 829 €	24 921 €
RC % Produit courant	13 %	17 %	19 %	17 %

Tableau 12: Données relatives aux soldes intermédiaires de gestion

Dans le tableau 12 ci-dessus, les produits des éventuelles activités secondaires sont comprises dans les produits, l'EBE et le résultat courant. Pour rappel, nous avons déjà sélectionné les fermes sur le critère de spécialisation en lait grâce au ratio produit lait et viande issue de l'élevage laitier / produit d'activité totale avec production secondaire > 60 %.

➤ **L'EBE aux 1000L est supérieur pour les systèmes herbagers** sur 2018-2019 : 38% en plus pour les herbagers conventionnels par rapport au CER. Mais cet écart a diminué par rapport à 2017-2018 (42% en plus en faveur des herbagers conventionnels).

Contrairement à 2016-2017, mais dans la continuité des observations de 2017-2018, les écarts se resserrent entre les herbagers conventionnels et les exploitations du CER en ce qui concerne l'EBE par actif familial. La bonne conjoncture laitière a permis aux systèmes plus intensifs de fortement améliorer leur EBE du fait des volumes de lait produits nettement plus important (166 000L d'écart soit 56 600€ de chiffre d'affaire en plus pour le CER par rapport aux herbagers conventionnels).

Par rapport à 2017-2018, l'EBE a baissé quel que soit les échantillons. En effet l'EBE/ UTH familiale est diminué de respectivement 4 700 €, 7 400 € et 9 500 € pour le CER, les herbagers conventionnels et les herbagers bio. L'EBE/produit courant perd 3 à 4 points pour tous les échantillons. Notons que le prix du lait bio a baissé en 2019 : 451 € contre 471 € en 2017-2018.

➤ Le ratio annuité/EBE représente la part de l'EBE servant à payer les annuités des emprunts. Le reste de l'EBE sert à payer les frais financiers, rémunérer le travail des exploitants et réinvestir dans l'exploitation. Pour 2018-2019, les ratios sont sensiblement les mêmes au CER que chez les herbagers. Pour les éleveurs du CER comme pour les herbagers conventionnels, l'EBE a baissé de respectivement 10 700 € et 9 000 € entre 2018 et 2019 mais les annuités sont stables. C'est pourquoi le ratio augmente légèrement (4 points). Pour les bios en système herbager, l'EBE perd 22 500 € et les annuités augmentent de 10 400 €. C'est pourquoi le ratio augmente de 22 points entre 2018 et 2019.

➤ **Le résultat courant par ha ou aux 1000L vendus est supérieur pour les systèmes herbagers bio et conventionnels (140 €/1000 L vendus et 102€ contre 68€ pour le CER).** Les plus faibles charges opérationnelles des systèmes herbagers arrivent à largement compenser les plus faibles produits de vente par rapport à l'échantillon CER. L'écart entre le résultat courant / UTH familial du CER et des conventionnels herbagers se resserre par rapport à 2018 (+ 1 900 € dans l'étude de 2019 et + 4 000 € dans l'étude de 2018).

b. Des annuités proches

	CER 2019	Herbagers conventionnels	Herbagers bio	Moyenne CEDAPA spé lait
Revenu disponible/UTH familial	22 722 €	23 188 €	28 613 €	24 685 €

Tableau 13: Annuités et revenu disponible

Le revenu disponible est calculé en retirant les annuités et les frais financiers de l'EBE. Ce revenu n'est pas vraiment disponible pour les éleveurs car c'est une approche économique et non pas une approche trésorerie. Mais ce revenu reflète l'argent que l'exploitation dégage pour permettre la rémunération des exploitants ainsi que l'autofinancement possible.

Comme pour l'EBE, le revenu disponible présente un faible écart entre le CER et les herbagers. Le revenu disponible par UTH familial a également baissé de 5 600 € pour le CER et de 6 600 pour les herbagers conventionnels. Néanmoins, les herbagers conventionnels vendent 166 000 L de lait en moins et exploitent quasiment 10 ha de moins que le CER.

Les résultats des systèmes herbagers bio sont eux très diminués par rapport à 2017-2018 où l'année fourragère était bonne ainsi que la rémunération du lait. Ils voient pour cette étude, leur revenu disponible par UTH baisser de 18 800 €.

IV. Conclusion

- ❖ Les systèmes herbagers sont des systèmes efficaces économiquement. **L'optimisation du pâturage et la réduction des charges opérationnelles permettent de dégager plus de revenu par litre de lait vendu.**
- ❖ La réduction des charges de structures pour les systèmes herbagers est beaucoup moins marquée que la baisse des charges opérationnelles par rapports aux systèmes plus intensifs. Ces réductions de charges importantes permettent **aux systèmes herbagers de dégager davantage de valeur ajoutée et d'EBE par litre de lait que la moyenne CER malgré une productivité nettement plus faible.**
- ❖ Les herbagers conventionnels, avec une vente de lait 30 % inférieure à celle de la moyenne CER parviennent à dégager un revenu disponible à l'UTH équivalent. Cette meilleure rentabilité agricole, de 466 € pour cette étude 2018-2019 est nettement moins marquée qu'en 2017-2018 (+ 1 500 €) et qu'en 2016-2017 (+ 5 760 € par actif). Ainsi, porter un regard sur ces trois années comptables permet de confirmer que les systèmes herbagers sont autant rentables que les systèmes plus productifs voir beaucoup plus rentables en période de crise du lait comme le montre l'étude 2016-2017. C'est pour cette raison que les systèmes herbagers sont dits plus résilients. De plus, leur rentabilité s'accompagne d'une consommation d'intrants moins importante, et de la création de travail sur le territoire.